

PV de l'ASSEMBLEE GENERALE du 2.09.2017 à Gimel

1. Ouverture – Liste des présences
Le président Bertrand Curchod ouvre l'Assemblée à 9h et salue, les présidents et responsables présents, Mmes les représentantes des autorités, de la FEM et de la SCMV.
Beaucoup d'excusés, 11 EM reconnues sur 13 et 14 sites présents sur 49.
2. Mme Sylvie Judas, syndique, présente sa commune de 2000 âmes, qui accorde une place importante à la gent féminine, qui soutient la Fanfare de Gimel et son école de musique avec, entre autres, un magnifique local de répétition dans la nouvelle halle multifonctions.
3. Joël et Patricia Terrin sont désignés comme scrutateurs.
4. Le PV de l'Assemblée générale du 3.09.2016 est accepté avec remerciements à son auteur.
5. Rapport d'activité du comité :

Le Président relève le travail accompli par un comité engagé tout au long de l'année sur les objets importants, au sein de différentes commissions et groupes de travail (conseil de fondation de la FEM, commission pédagogique, commission bi-faîtière (AEM-SCMV – AVCEM) pour les examens de certificat et les statistiques, plateforme CCT, etc.) Autant de sujets induits par la Loi sur les Ecoles de Musique (LEM) dans sa phase de mise en œuvre depuis 5 ans. Pas moins de 30 séances en plus des séances ordinaires de comité.

Les examens de l'année scolaire 16-17 ont permis à 392 élèves de se présenter :
20 non réussis - 248 entrées en moyen - 95 entrées en secondaire - 27 entrées en secondaire supérieur - 4 entrées en attestation - 18 entrées en certificat - 1 attestation de fin d'études
La première édition des examens de certificats FEM ont vu 14 élèves de nos écoles (Crissier, Multisite, Nyon, Rolle) recevoir un certificat de fin d'études.

Les commissions pédagogique et bi-faîtière ont encore du travail (plans d'études ; directives d'examens ; organisation des sessions des récitals de certificat)

Les travaux sur la convention collective de travail CCT sont suspendus ; plusieurs divergences n'ont encore pas pu trouver d'issue entre les volontés syndicales d'obtenir le cadre de travail promis et les retenues patronales du fait de l'insuffisance du financement. Les principaux clivages portent encore sur l'application d'une CCT dans le domaine de l'enseignement non subventionné (adultes) ou sur l'application des 36, voire 37 semaines d'enseignement.

La cible salariale n'est pas atteinte, le financement des communes et de l'Etat ne le permettant pas et devant donc passer par une augmentation des écolages. Nous attendons tous le rapport de la FEM à l'intention des autorités cantonales, analyse de la situation mais aussi améliorations proposées.

6. L'Assemblée accepte le rapport d'activité.

7. Le caissier Jean-Daniel Richardet présente les comptes ; il explique le fonds de soutien pour les EM qui auraient des difficultés à répondre aux nouvelles exigences de vérification / contrôle ; il se réjouit de ce que toutes les cotisations ont été réglées.

Nicole Krummenacher (Nyon) et Mélanie Hofmann (St-Livres) ont vérifié les comptes. (Cette dernière a remplacé la suppléante !). Les vérificatrices relèvent le bénéfice de l'exercice à fr. 1'099.10, remercient la FEM et le caissier ; elles proposent d'accepter ces comptes et d'en donner décharge au caissier et au comité.

Ce qui est fait avec remerciements et applaudissements de l'Assemblée.

8. La commission de vérification sera composée de Nyon (2^e qui devient 1^e) et Bex (suppl. qui devient 2^e) ; St-Livres accepte le poste (officiellement) de suppléant.
9. La cotisation est maintenue à fr. 60.- + fr. 3.- par élève.
10. Le budget est sensiblement identique. Jean-Daniel Richardet propose toutefois une légère augmentation de la contribution aux frais d'examens. Ce budget est accepté.
11. Une nouvelle école a fait part de sa demande d'admission : le site d'enseignement de Montanaire (Thierrens et env.) intégré à l'Ecole Multisite, compte une dizaine d'élèves du Friend's Band. Bien que ses représentants se soient excusés, ce nouveau membre est admis à l'unanimité.
12. La secrétaire générale de la FEM, Mme Sylvie Progin, apporte les salutations du Conseil de Fondation et de sa nouvelle présidente Mme Christine Chevalley. Elle relève qu'après 5 ans, nos écoles n'ont rien à envier aux conservatoires classiques et se réjouit de ce que notre faitière est toujours très impliquée.
La FEM est consciente des problèmes d'écologies et des difficultés financières des plus petites écoles. Les conditions financières actuelles ne lui laissent cependant aucune marge de manœuvre. Le projet de décret actuellement en consultation prévoit bien les fr. 9.50 par habitant. Elle se réjouit de fournir au Conseil d'Etat tous les éléments (statistiques, financiers et qualitatifs) et propositions d'améliorations, qui lui permettront de présenter un rapport d'évaluation au Grand Conseil après 5 ans de mise en œuvre de la LEM.
Elle rappelle enfin que le printemps 2018 verra le renouvellement de la reconnaissance des écoles et se réjouit de reconduire pour 5 ans cette collaboration.
13. Le nouveau document INTEGRATION est présenté. Fruit des réflexions et bonnes pratiques recueillies lors de l'Assemblée 2016 à Bex, il met en page les tâches de chacun en vue de favoriser l'intégration des élèves dans les ensembles. Destiné aux écoles tout comme aux sociétés et à tous les acteurs qui entourent les élèves, ce document sera présenté le 4 novembre prochain à l'Assemblée des délégués de la Scmv. Le document est distribué (A4 et A3 pour affichage). Nicole Krummenacher remercie le comité pour son travail et se réjouit de l'utiliser et de le partager.

14. Monique Pidoux Coupry, présidente SCMV, souligne l'importance de ce travail d'intégration et remercie les écoles et tous les intervenants dans ces missions. De même elle salue les soutiens de la FEM, de la Loterie Romande et de Jeunesse+Musique, félicitant également les acteurs du camp. Elle confirme que la SCMV est partie prenante de ce document INTEGRATION avant de rappeler les événements à l'agenda qui nous réjouissent et nous rassemblent.
La SCMV fête cette année ses 125 ans, avec une nouvelle bannière et une AG de novembre qui mettra précisément en évidence la jeunesse.
15. C'est l'EM de Nyon qui accueillera l'AG 2018 dans de tout nouveaux locaux. La date est encore à confirmer.
16. Divers :
Jean-Daniel Richardet apporte des explications relatives à l'impôt. Le fisc vaudois a exigé une déclaration de la part de toutes les associations. La loi fédérale (LHID) prévoit une adaptation au 01.01.2018 définissant la notion de sociétés à buts idéaux. Les bénéficiaires de ces associations devraient être exonérés jusqu'à fr. 20'000.- (jusqu'ici fr. 5'000.- IFD et fr. 12'500.- VD). Le canton de Vaud taxe une fortune dépassant fr. 56'000.-. En principe, nos écoles ne font pas de résultats imposables, mais un exemple a été vécu avec fr. 340.- d'impôt à payer pour un bénéfice de fr. 9'000.-. Jean-Daniel recommande aux EM de remplir la déclaration demandée, c'est très simple.

Il est 10h45 lorsque le Président clôt cette Assemblée générale en souhaitant à tous une très bonne année musicale. Ensuite de quoi la matinée continue avec la remise des instruments de l'opération LoRo sous la conduite de la SCMV.

Finalement, le vin de l'apéritif est offert par la Commune de Gimel, agrémenté des délicieuses spécialités de Marie-Claude Richardet. Nous les remercions encore chaleureusement.

Gimel, le 2.09.2017

Le Président

Le secrétaire

Bertrand Curchod

François Marion